



**MINISTÈRE DU BUDGET**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

No.....000005.....MB/DGD/SC



**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

Travail- -Solidarité

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Conakry, le ....3.1.JAN.2019.....

*Le Directeur Général des Douanes*

**NOTE CIRCULAIRE**

**A Mesdames et Messieurs**

- **Les Directeurs Techniques de la DGD**
- **Les Directeurs Régionaux des Douanes**
- **Les Chefs des Bureaux de dédouanement**
- **Les Membres des Fédérations Patronales des Commissionnaires Agréés en Douane**
- **Les Opérateurs Economiques et tous autres usagers**

**Objet** : *Liste des documents*  
*à présenter au dédouanement*

**Messieurs,**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que pour le dédouanement des marchandises importées ou à exporter, les documents ci-dessous sont ceux dont la présentation est obligatoire à l'appui de la déclaration en détail sur l'ensemble du territoire douanier. Ce sont :

**A l'Importation**

Le connaissement (par voie maritime), la LTA (par voie aérienne) ou la lettre de voiture (par voie terrestre)

- La facture d'achat des marchandises
- La déclaration d'exportation du pays de provenance

**A l'Exportation**

- Le connaissement (voie maritime), la LTA (voie aérienne) ou la lettre de voiture (voie terrestre)

- La facture
- Le certificat d'origine pour les produits du cru d'origine Guinéenne (pour l'exportation vers les pays tiers).
- Le certificat de qualité ou certificat phytosanitaire pour les produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

IL reste entendu que lors de la vérification des marchandises, le service peut demander la présentation de tout autre document concourant à l'évaluation correcte de l'envoi ou permettant l'application au cordon douanier des mesures ou des réglementations relevant d'autres services ou départements.

J'attache du prix à l'application de cette mesure.



**Général de Brigade Toumany SANGARE**  
*Inspecteur des Douanes*